

DLA → CAA

Domaine littéraire et artistique → Culture audiovisuelle et artistique

L'enseignement de CAA vise à transmettre les éléments essentiels d'une culture permettant aux futurs professionnels d'évoluer dans le monde des images et des sons avec des repères fiables, relevant de la culture de la narration littéraire et du récit, de la culture de l'image, peinture, photographie, cinéma, de la culture des sons et de l'imagerie sonore, notamment musicale, de la culture des médias.

L'enseignement se fonde sur l'étude de productions et d'œuvres des domaines de l'écrit, de l'image fixe ou animée, du son, de l'audiovisuel en prenant en compte leurs évolutions récentes et actuelles.

L'enseignement associe pratiques analytiques, réflexion personnelle et synthétique, expression orale et écrite.

Objectifs de la discipline

Si les objectifs de la discipline restent ceux d'une culture générale forte, l'ambition de la réforme est de renforcer les liens entre les connaissances culturelles théoriques et la pratique des étudiants du BTS AV. La collaboration entre les enseignants de TMO et les enseignants de la CAA est renforcée, d'autant que l'enseignant de la CAA est désormais présent à toutes les étapes de l'évaluation de l'EPS (évaluation intermédiaire ou « revue de production » dans le référentiel).

Il convient donc que le CCF de la CAA s'intègre dans ce cadre qui valorise cet enseignement en lui donnant un rôle déterminant dans l'évaluation des étudiants, quelle que soit leur option. Les professionnels sollicités lors de la refonte du référentiel ont rappelé l'importance de former des « techniciens cultivés » et reconnu le bien-fondé d'une matière théorique comme la CAA dans leur formation initiale. Cette matière étant intégrée à un BTS à vocation technique et professionnalisante, la CAA doit permettre aux étudiants qui évolueront dans la sphère des médias audiovisuels une réflexion active et critique sur les images et des sons qu'ils seront amenés à côtoyer dans la perspective technicienne qui est la leur. L'esprit est donc de trouver un équilibre entre la théorie et la pratique en montrant qu'historiquement, techniquement, économiquement, juridiquement, elles s'alimentent mutuellement et que l'une ne saurait se penser sans l'autre. L'histoire des techniques sera donc particulièrement valorisée, en lien éventuellement avec le cours de TES.

Par ailleurs, le contrôle continu permet de particulariser davantage les sujets en fonction des différentes options ce qui n'interdit pas de proposer des sujets communs. Dans le cadre du CCF, l'évaluation est formative. Les situations sont souples, modulables en fonction de la progression des étudiants, des objectifs de formation, et, si possible, de la spécificité des options. Elles peuvent être menées individuellement, en groupe ou collectivement.

1. LES CONTENUS D'ENSEIGNEMENTS

Il existe beaucoup de points communs avec le référentiel précédent : les items « communiquer » et « analyser » restent inchangés, ce qui offre de larges possibilités en termes de corpus.

Quelques évolutions sont à noter. La contextualisation devra se faire en termes d'histoire des idées et d'histoire des usages (par exemple l'évolution des systèmes de réception), impliquant un ancrage pragmatique de la contextualisation. L'étude de l'œuvre, c'est aussi l'étude de sa réception, des « transferts culturels » qui la marquent. Le référentiel encourage à sortir d'une perception de l'œuvre trop texto-centrée.

La principale nouveauté réside dans l'item « réinvestir » : il pourra se faire au travers d'exercices en connexion avec la TMO, car il convient de ne pas séparer la CAA des matières techniques. L'évaluation de ce réinvestissement se fera également pendant la période des EPS : un enseignant de CAA sera obligatoirement présent pendant les évaluations intermédiaires.

2. L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

La première année est très centrée sur l'histoire artistique et culturelle. On insiste particulièrement sur :

- l'histoire de la télévision et des nouveaux médias,
- l'histoire du son et de la musique,
- la sociologie des médias, qui permet de nouveau une ouverture vers la contextualisation des usages.

La seconde année se construit à partir d'un programme limitatif. Une thématique nationale est proposée; elle est accompagnée, à titre de suggestions bibliographiques incitatives, d'une dizaine de références étudiées dans leur intégralité :

- des références textuelles,
- des références iconographiques,
- des références audiovisuelles,
- et **obligatoirement** des références sonores.

L'enseignant choisit de travailler sur des œuvres intégrales et/ou sur des extraits sous forme de groupements de textes ou groupements de séquences audio-visuelles.

Ce programme limitatif permet d'établir un socle commun de connaissances et de sortir des implicites culturels qu'autorise l'extensivité maximale du référentiel. Il encourage aussi des innovations pédagogiques en lien avec l'équipe pédagogique, de manière éventuellement interdisciplinaire.

En deuxième année, le **programme limitatif** est obligatoirement pris en compte dans le CCF **pour la situation n° 1**. L'enseignant choisit un sujet qui puisse être, au moins partiellement, mis en rapport avec les œuvres et textes théoriques étudiés dans le cadre du programme limitatif.

La situation n°2 reste ouverte et encourage des formes variables d'évaluation.

L'une comme l'autre sont conçues dans une perspective formative plus que sommative, éventuellement en lien avec des exercices de TMO, de TES ou des EPS blanches ou tout autre projet de réalisation, y compris transversal.

3. EVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT

On trouve deux modalités différentes :

A- de façon spécifique dans un contrôle en cours de formation (CCF),

B- sous la forme d'un réinvestissement dans l'épreuve professionnelle de synthèse (EPS).

Les modalités sont précisées dans le nouveau référentiel.

A. Pour le CCF, les deux situations d'évaluation se définissent ainsi :

Situation n° 1 : elle prend la forme d'une réflexion organisée et argumentée sur une problématique culturelle. Le format des situations peut varier : exposé oral documenté, présenté éventuellement avec des supports audiovisuels; écriture d'invention; essai¹ en temps limité ou composition d'un article critique; commentaire d'un court texte en temps limité, etc. Selon la nature de l'exercice, la durée de l'épreuve est à moduler. Dans le cas d'une épreuve écrite, deux heures sont conseillées. Les supports d'interrogation peuvent être imposés au candidat ou apportés par ses soins. Un temps de découverte d'une demi-heure peut être ajouté au temps de composition, si les documents sont découverts au moment de l'épreuve.

Situation n° 2 : elle prend la forme d'un commentaire écrit ou oral de deux supports différents :

- **un support audiovisuel** (film, produit télévisuel, fiction, série, plateau, animation, JT, Internet, productions des étudiants dans le cadre d'un projet).

- un support textuel **ou** une image fixe **ou** un support exclusivement sonore.

L'étudiant est particulièrement incité à montrer comment les documents peuvent s'articuler et s'éclairer l'un l'autre.

¹ La forme de l'essai, tout en appelant une composition réfléchie (introduction et problématique suivies de paragraphes organisés et d'une conclusion) est plus souple et concentrée que la traditionnelle dissertation, plus académique. Une pensée personnelle, progressant de manière argumentée, doit s'y manifester.

Le format des situations peut varier: commentaire écrit en temps limité ; exposé oral documenté, présenté le cas échéant avec des supports audiovisuels, assorti éventuellement de la présentation d'une réalisation pratique, etc. Dans le cas d'une épreuve écrite, deux heures sont conseillées. Les supports d'interrogation peuvent être imposés au candidat ou apportés par ses soins. Un temps de découverte d'une demi-heure peut être ajouté au temps de composition, si les documents sont découverts au moment de l'épreuve.

On trouvera en annexes des exemples d'évaluations.

Le CCF permet ainsi le profilage des sujets et des supports d'évaluation en fonction des options et l'ouverture à des supports ou des exercices variés.

B. Pendant l'EPS :

- . Composition du jury : "*Dans le cas de l'épreuve ponctuelle, pour la partie « revue de production », la commission est composée d'au moins deux professeurs membres de l'équipe pédagogique (dont un professeur de CAA sur l'une des revues de production et le professeur responsable du projet)*".
- . Le candidat est évalué sur sa capacité à réinvestir le regard critique et analytique qu'il a acquis au cours de la formation en CAA, et qu'il est invité à appliquer à sa propre production audiovisuelle. On mesurera en particulier sa capacité à :
 - au cours de l'exposé :
 - analyser avec un regard rétrospectif et individuel la production réalisée,
 - s'exprimer avec aisance et correction à l'oral,
 - au cours de l'échange avec le jury :
 - porter un regard sur sa propre production, en la replaçant dans une perspective esthétique, historique, économique, et technique,
 - justifier les références explicites,
 - identifier les éventuelles références implicites,
 - expliquer les difficultés rencontrées.

NB: les candidats qui relèvent de l'enseignement privé hors contrat continuent d'être évalués sous la forme d'un contrôle final dont les modalités ne changent pas, mais qui s'inscrit dans le cadre du programme limitatif. On trouvera en annexe un exemple d'évaluation.